A.S.B.L. DINANT





"BAYARD CONTACTS"

Périodique trimestriel

2^{ème} TRIMESTRE 2019

EDITEUR RESPONSABLE : HENROT H, rue de Meursault, 22 B-5590 LEIGNON





MERCREDI 29 MAI et JEUDI 30 MAI 2019

Règlement

Rallye Sprint

HAILLOT

29ème

RALLYE-SPRINT DE HAILLOT

Mercredi 29 mai & Jeudi 30 mai 2019 Club organisateur : ECURIE BAYARD asbl

N° d'Entreprise : 0409339703 / Visa ASAF N° 2019 - 015

Adresse des Vérifications Administratives :

BUVETTE DU FOOTBALL CLUB EVELETTE

Rue St-Donat, B-5350 EVELETTE (HAILLOT) **Tél (0475) 39.63.49- (0474) 40.44.94 GPS 50°24'55.95"N 5°10'03.46"E**

REMARQUES: R.T.G. = Règlement Technique Général /R.S.G. = Règlement Sportif Général R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes / R.P.R.S. = Règlement Particulier Rallyes-Sprints

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE - BRUXELLES

CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT CHAMPIONNAT PROVINCIAL Luxembourg

Cette épreuve est organisée avec le concours de :

Commune de Ohey Police Locale de Ohey Jeunesse de Haillot

http://www.ecurie-bayard.be E-mail: info@ecurie-bayard.be

Règlement Particulier

TIMING

LUNDI 15 AVRIL 2019: Parution du règlement et date de début des payements et engagements.

LUNDI 20 MAI 2019:

10 h 00 : Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros.

20 h 00 : Attribution des numéros.

20 h 00 : Affichage de la liste des engagés sur le site web et Facebook officiel de l'Ecurie Bayard

http://www.ecurie-bayard.be/

MERCREDI 29 MAI 2019:

14 h 00 : Ouverture des vérifications administratives Buvette du Football Club Evelette.

Rue St-Donat, 2, B-5350 EVELETTE

Tél. (0474) 40.44.94.

14 h 00 : Distribution des road-books et début des reconnaissances.

17 h 00 : Ouverture des vérifications techniques. Parking du Football Club Evelette.

Rue St-Donat, 2, à EVELETTE Tél. (0474) 40.44.94

19 h 00 : Fermeture des vérifications administratives.

19 h 30 : Fin des reconnaissances.

21 h 00 : Fermeture des vérifications techniques.

JEUDI 30 MAI 2019:

07 h 00 : Ouverture des vérifications administratives complémentaires : Buvette du Football Club Evelette.

07 h 10 : Ouverture des vérifications techniques : <u>uniquement</u> pour les

équipages ayant reçu l'autorisation préalable de la Direction

de Course): Parking du Football Club Evelette.

(NB : pas de reconnaissances autorisées le jeudi)

07 h 30 : Fermeture des vérifications administratives.

07 h 40 : Fermeture des vérifications techniques.

08 h 20 : Affichage de la liste des voitures qualifiées : Buvette du FC Evelette et site http://www.ecurie-bayard.be/

08 h 30 : Ouverture du parc de départ

09 h 00 : Départ voiture n° 1 pour le tronçon 1.
11 h 35 : Départ voiture n° 1 pour le tronçon 2.
14 h 10 : Départ voiture n° 1 pour le tronçon 3.
16 h 10 : Départ voiture n° 1 pour le tronçon 4.
17 h 04 : Rentrée voiture n° 1 au parc fermé.

60' au maximum après l'heure de rentrée effective de la dernière voiture : Affichage officieux finaux des résultats

+ 30' après l'affichage officieux des résultats finaux : Affichage des résultats officialisés.

+ 30' après l'officialisation des résultats : Proclamation des résultats et remise des prix.

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course : André DEBARSY Lic. 0924 Directeurs de Course Adjoints : **Hugues HENROT** Lic. 0835 Eric GARNIER Lic. 0907

Christophe SCAILLET Lic. 0877

Lic. 0808

Marie-Claire TEISE Secrétaires Adjoints :

Secrétaire :

Annie GOIS

Magali SOREE

Chantal FOURNAUX Emilie DUVAL

Jean-Marie GERARD Directeur de la Sécurité : Lic. 0836

José BARTHELEMY Lic. 0836 Directeurs Adjoints de la Sécurité :

Cédric WAUTOT Lic. 0875 Eric DIDION Lic. 0961 Raphaël BRONDELET Lic. 0837 Christian PRIGNON Lic. 0812 Jean-Marie GERARD Lic. 0836

Responsable ES: René DEMARTEAU (I.R.S.N.) Lic.20000 Chefs de Sécurité :

Christian CAREME (New SAMOURAI) Lic.20100

Relations avec les Concurrents : Léon BLASUTIG Lic. 0850

Responsable du Service Médical : C.R.S.

Bureau des Calculs : Giovanni SGHERZI

Chronométrage: Equipes Giovanni SGHERZI

Responsable du Parc Fermé: Marylène VILLEVAL

Eddy COLLIGNON

Chargé des Relations avec les officiels : **Hugues HENROT**

Service d'Intervention Rapide : C.R.S.

Chantal FOURNAUX et Myriam DEFOSSET Responsables des Contrôles :

Annie GOIS et Sébastien GOSSIAUX

Jean-Marie GERARD et José BARTHELEMY Responsables du Matériel : Secours médicaux : - Médecin : Docteur C.R.S.

> - Equipe médicale : C.R.S.

- Ambulances : Param Services Nombre: 2

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Jean-Claude DORMAL. Président. Commissaires Sportifs: Lic. 0415 Michel ROQUET Lic. 0951 <u>Commissaires Techniques :</u> Georges GILBERT, Président Lic. 0973 Jean-Claude PUISSANT Lic. 0957 Patrick DENEUFBOURG, Lic. 0226 Alain LEMMENS Lic. 0461 René LEJEUNE Lic. 0227 Bastien FRANCKX, stagiaire Lic. 0236 Marie-Luce CATOUL, secrétaire Lic. 0964 Katia LIEMANS Lic 0902

Steve JAUQUET Lic. 0301 Observateur:

Daniel GREUSE Lic. 0209 Inspecteurs Sécurité :

> Stagiaire: Lejeune Guy Lic. 0728

PERMANENCES

Avant l'épreuve : DIDION Eric, Secrétaire Général, rue Saint Hadelin 298, B-5561 Celles

Tél. (0491) 22.33.87

E-mail: didion.eric@gmail.com

DEBARSY André, Directeur de Course, rue des Jardins, 16, 5580 Jemelle

Tél. (0474) 40.44.94

E-mail: andre.debardy@gmail.com

HENROT Hugues, Président, rue de Meursault, 22, B-5590 Leignon

Tél. (0475) 39.63.49 E-mail: heh@belgacom.net

Pendant l'épreuve : Buvette du Football Club Evelette, rue St-Donat, 2, 5350EVELETTE

Tél. (0475) 39.63.49 - (0476) 53.08.55 - (0474) 40.44.94

Après l'épreuve : DIDION Eric, Secrétaire Général, rue Saint Hadelin 298, B-5561 Celles

Tél. (0491) 22.33.87

E-mail: didion.eric@gmail.com

INTERNET: http://www.ecurie-bayard.be ----- E-mail: info@ecurie-bayard.be

TABLEAU D'AFFICHAGE

Buvette du Football Club Evelette, rue St-Donat, B-5350 HAILLOT, tél. (0475) 39.63.49

ORGANISATION

Article 1 DEFINITION

Les MERCREDI 29 MAI & JEUDI 30 MAI 2019 l'épreuve dénommée "29ème RALLYE-SPRINT DE HAILLOT", comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Championnats Provinciaux de Namur, Brabant, Luxembourg et du Challenge des Bourlingueurs sera organisée conformément aux dernières Prescriptions ASAF, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

L'épreuve n'est PAS OPEN (ENPEA)

Article 2 PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape de classement <u>en ligne</u> d'une longueur de **9 980** m. (100 % asphalte), 14.530 m. de liaison, à parcourir 4 fois, soit un total de **98 040** m. dont **39 920** m. d'étape de classement (40,72 %).

Les Divisions PH prendront le départ après les concurrents des autres Divisions.

Article 3 ADMISSION DES VEHICULES

L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PHS/R.

Article4 NOMBRE MAXIMAL D'ENGAGES

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du R.S.G. et Art. 4. du R.P.R.)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du R.S.G. sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 24 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du R.S.G.).

Remarque: Les <u>pilotes</u>, prioritaires aux termes de l'art. 5.2 du R.P.R. sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le **01/05/2019 à 10.00 heures**. Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

Article 5 ENGAGEMENTS - ATTRIBUTION DES NUMEROS

A) ENGAGEMENT (Important : voir Art. 9 du R.S.G.)

Les bulletins d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche adéquate des « Vérifications » et du formulaire « Photocopies des licences » devra parvenir, EXCLUSIVEMENT PAR VOIE POSTALE, au plus tôt le LUNDI 15 AVRIL 2019, et, au plus tard, le LUNDI 20 MAI 2019, à 10h00, à l'adresse suivante :

ECURIE BAYARD, rue de Meursault, 22, 5590 LEIGNON

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont tenus à joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

NB: Aucun envoi recommandé ne sera, ni enlevé, ni accepté.

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 20 mai 2019 à 10h *** (Attention aux délais bancaires).

IBAN BE33 0018 3636 0146 intitulé ECURIE BAYARD,Rue de Meursault, 22, 5590LEIGNON, avec la mention "RS HAILLOT 2019, équipage / ", avant le lundi 20 mai 2019, à 10 h.

Le montant de l'engagement est fixé à :

- 145 € Pour les Divisions 1/2/3, PHClassic et PH S/R.
- 180€ pour la Division 4.

***Après cette date et jusqu'à la fin des V.A. le droit d'engagement sera majoré de 20% (RSG, Art. 9.1-b)

Soit, une augmentation maximale de : 29€ pour les Divisions 1-2-3, PH Classic et PH S/R 36€ pour la Division 4

Rappel: Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Pour les membres de l'asbl Ecurie Bayard en ordre de cotisation 2019 :

Dans le cas de <u>1 membre de l'équipage</u>, le montant de l'engagement en Divisions 1, 2, 3 et PH est fixé à <u>132,50 €</u>. Quant au montant de l'engagement en Division4, il est fixé à **167,50 €**.

Dans le cas de 2 membres de l'équipage, le montant de l'engagement en Divisions 1, 2, 3 et PH est fixé à 120 €. Quant au montant de l'engagement en Division 4, il est fixé à 155 €.

B) ATTRIBUTION DES NUMEROS (voir Art. 5 du R.P.R.S.)

L'attribution des numéros aura lieu le LUNDI 20 mai 2019, à 20h00. Tél. (0474) 40.44.94.

L'affichage de la liste des engagés aura lieu le 20 mai à 20h via le site du club : www.ecurie-bayard.be et notre page Facebook : https://www.facebook.com/ecuriebayard/

Les numéros en Divisions 1, 2, 3 et 4 seront attribuées de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH Classic, de **251 à 299**.

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans **l'ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro spécifique à la Division, qui leur a été attribué

Article 6 ASSISTANCES – RAVITAILLEMENTS

Situation du Parc d'Assistance : **route de Sorée à EVELETTE** (à 200 m. de la Buvette du F.C. Evelette). L'assistance se fera entre la sortie de l'ES et le PF

Situation de la zone d'assistance pneus avant l'ES : Rue de Grand Mont

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de 25 €.

Station d'essence accessible durant l'épreuve : OUI (Station **PIRAGRI**, rue de Ciney, 389 à 5350 Ohey). Cette station se trouve un peu avant le départ de l'Etape de Classement, sur la RN 921.

Article 7 RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le MERCREDI 29 MAI 2019 entre 14h00 et 19h30. Pas de reconnaissance le jeudi 30 MAI 2019

Lors des reconnaissances, LE PORT DU CASQUE EST INTERDIT.

Article 8 PARC FERME

Le Parc Fermé sera situé **route de Sorée**, à **EVELETTE** (entre le CH OUT Assistance et le carrefour de la RN983.

<u>Important</u> : ce Parc Fermé fonctionnera uniquement pour les Regroupements et pour le Parc de fin d'épreuve.

Il n'y aura donc pas de Parc Fermé de départ.

Néanmoins, ce Parc sera librement accessible aux concurrents le JEUDI 30 MAI 2019, à partir de 08h30.

Article 9 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu le **MERCREDI 29 MAI 2019** entre 14h00 et 19h00 et le **JEUDI 30 MAI 2019**, entre 07h00 et 07h30, pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille et qui auront reçu l'autorisation de la Direction de Course.

(NB : pas de reconnaissances autorisées le jeudi matin).

Elles se dérouleront dans la Buvette du Football Club d'Evelette, rue St-Donat, 2, à 5350 Evelette.

Documents à présenter :

- Carte d'identité
- Permis de conduire
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant ou "TP-B" **ou** "TP- A4 (50 €), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF;
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant **pour solliciter le "TP-." Obligatoire requis** (éventuellement : TP-A3)
- Le cas échéant, attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un TP-A3 (50€) si nécessaire, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP-.." ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes <u>belges</u> aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.

Ces licences et "TP"-.." étant STRICTEMENT réservés aux <u>porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge</u>, chacun s'assurera qu'il entre dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

Article 10 VERIFICATIONS TECHNIQUES (durée des V.T. – voir Art. 12 du C.C.C.T.)

Elles auront lieu le **MERCREDI 29 MAI 2019**, entre 17h00 à 21h00 et se dérouleront suivant le timing établi par lui Les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront se présenter le jour même de l'épreuve, à l'heure fixée par celui-ci.

Les voitures de TOUTES les divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises.

Elles se dérouleront, en venant de la rue du tige, au carrefour avec la rue St Donat près de l'entrée du parking de la Buvette du Football Club d'Evelette, rue St-Donat, 2, à 5350 Evelette.

Le timing de passage aux VT sera transmis au concurrent : Lors du passage au VA

Lieu des éventuelles V.T. finales : Parking de la Buvette du Football Club Evelette, rue St-Donat à Evelette.

Article 11 DEVOIRS DE CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnes des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demiheure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

Article 12 OBLIGATOIRE EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelle que nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours. (Voir Art 2.6 du Règlement Technique Général).

Emplacement des Vérifications techniques après abandon ou sortie de route : Parking du F.C. Evelette.

PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous, selon le timing suivant : le jeudi 30 MAI2019. 30 minutes après l'officialisation des résultats dans la Buvette du Football Club Evelette, rue St-Donat, 2, à 5350 Evelette.

Coupes aux:

1ereDame du classement de la Division PH S/R

3 premiers de la Division PH S/R (pilotes et copilotes).

1ère Dame du classement de la Division PH Classic (4 classes confondues).

1ers de chaque classe PH Classic

(pilotes et copilotes). 3 premiers de la Division PH Classic (4 classes confondues) (pilotes et copilotes).

1ère Dame du classement de la Division 4.

3 premiers de chaque classe de la Division 4 (pilotes et copilotes)

3 premiers de la Division 4

1ère Dame du classement (D1, 2 et 3 confondues).

1ère écurie du classement (D1, 2 et 3 confondues).

3 premiers de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3 (pilotes et copilotes).

5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et copilotes).

DIVERS Article 14

Chaque équipage recevra un road-book d'assistance.

Des programmes avec la carte du parcours plus une liste des engagés seront en vente aux entrées.

Une restauration est prévue à la Permanence pendant toute la durée de l'épreuve.

Logements possibles: - Maison du Tourisme, quai de Namur, 1, 4500 Huy - Tél. (085)21.19.15 - Fax (085) 23.29.44 www.pays-de-huy.be

 Office du Tourisme, place des Tilleuls, 48, 5300 Andenne – Tél. (085) 84.96.40 / F.(085) 84.96.31 www.andenne.be - e-mail:tourisme@ac.andenne.be

(pilotes et copilotes).

LITIGES Article 15

Voir les dernières Prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV).

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les Articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

- Monsieur Christophe DEMARCHE, lic. 0998, Administrateur de la CSAP NAMUR, en date du 09 avril 2019
- Monsieur Steve JAUQUET, lic. 0301, Responsable de la Commission "Rallye-Sprint ASAF", en date du 10 Avril 2019

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Monsieur Jean-Claude PUISSANT, lic. N° 0957en date du 01/04/2019.

Epreuve organisée avec le soutien des établissements Piragri



Club organisateur: ECURIE BAYARD asbl Epreuve: Rallye Sprint d'Haillot Date: 30 mai 2019							N°	
Bulletin d'inscription à renvoyer du 15 avril au lundi 20 mai uniquement par voie postale à : Ecurie Bayard , Rue de Meursault 22 à 5590 Leignon								
* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANIS	SATION					PA	RTICIPE AU :	
Engagement / / reçu le :	Paiement reçu le :	/	Div. : Cla :	Ordre de réception		Ch	al. B. Thiry 🗖	
PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères	d'imprim	erie, svp)					
Nom :	•	seudonyr		Prénom :			Homme / Femme	
Né(e) le : / /	Adresse :						N°:	
Code postal :	Localité :							
☑ <u>Accepte</u> ☐ <u>n'accepte pas</u> d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.								
Si nous devons vous contacter :								
	□ NA □ AN □ LI	VAS	□ VB □ WV	N° Licence	Тур	e E	Ecurie	
COPILOTE/PASSAGER (· •							
Nom:	, .	seudonyr		Prénom :			Homme / Femme	
Né(e) le : / /	Adresse :		•				N°:	
Code postal :	Localité :					<u>'</u>		
Si nous devons vous contacter :	N°. Tél/ GSM :		E-mail :					
ASAF		VAS		N° Licence	Тур	e E	curie	
☑ □BT □HT □LG □LX	□ NA □ AN □ LI	□ OV I	□ VB □ WV					
VEHICULE : Marque :		Type:				Plaque N° :		
Année de construction :	N° de Châssis :		Cylindrée : cc					
Compagnie d'assurance :			Police N°:					
	3 min. pour piloter en :					12 / 13 / 14 / 15	et PH S/R (*)	
	4 min. pour piloter en :		Classes: 1/2/4/5/8 et PH (*)					
	min. pour copiloter en : min. pour piloter ou cop		Classes : Toutes sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante Classes : Histo-Démo (*)					
(*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales								
	Abandon	de reco	urs participa	nts				
Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAF et les CSAP.; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit; si l'épreuve a lieu sur circuit; (3) le ou les organisateurs de la manifestation; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.								
R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée!								
J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be								
☐ Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.								
Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.								
Fait àle (Faire précéder les signatures de la mention « Lu et								
approuvé »)			requise p	our conduire le	véhici	permis de conduir ule engagé, je m'e e circonstance.		

Signature du copilote

Signature du pilote

N°	
----	--

Epreuve: Rallye Sprint de HAILLOT

Date: 30 Mai 2019

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

DILO	T	$\Delta M D$	UCT															
Nom:	OTE/CONDUCTEUR 1: Si pseudo				ovme :		Prénom : Signature											
				•		1 10110111 1	Oignatare	,										
Prov.		ASAF VAS				. "	N° Licence		Type									
	ВТ	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV								
☑																		
COPI Nom:	LOTE	:/PA	55A	GER			Sins	seudor	nyme :		Prénom :	Signature	<u> </u>					
						1 "	•				T TOTIONT .	Signature	-					
Prov.			ASAF			/ «		VAS		. "	N° Licence		Туре	уре				
	ВТ	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV								
\square																		
VOIT	<i>URE</i> Marqu	0 - T	(DO		NO I	Plaque				NIO	de châssis	Cyl.	Div.	Cla.				
	<u>Mai qu</u>	<u>e - 1</u>	/pe		IN I	riaque				IN -	ue chassis	Cyi.	DIV.	Cia.				
			ompag	·nia d'	'					I	Police n°	CC						
			ompag	Jille u	assui	ance .					Police II	•						
					SERVE	A LA	СОМІ	MISSI	ON TE		QUE ET A L'ORGANISATEUR							
N° de p	ortiè	es / (Capot	AV							tions des roues							
Pare-b	rise fe	uillet	é							Fond	tionnement des freins							
Eclaira	ge										Anneaux de remorquage							
Docum	ents d	le boı	ď							Autocollants ASAF								
Réservoir d'essence								Passeport ASAF PH N°										
Canalisation d'essence								Vêtements (Combinaison)										
Tôle pare-feu avant/arrière								Divers :										
Arceau de sécurité								Divers :										
Ceintures de sécurité / Harnais									formité de classe									
Batterie								Conformité de division										
Extincteur									lenge B. Thiry (à vérifier)									
Appui-tête								(Mo	difier éventuellement la liste									
Casque / HANS							EN ORDRE I											
Fixations dans l'habitacle								NON CON	FORME									
Publicités sur vitres						COMMISSAIRE TECHNIQUE												
Rétroviseurs Ext. / Int.							Licence N°:											
Ornement extérieur						Nom	/Cachet :											
Echappement																		
Protections des tuyauteries																		
Poids Florida valida							CECRETARIA DE MO	CANTGATTO	NI									
Elargisseurs de voies							<u>SECRETARIAT DE L'OR</u>	KGANISATIC	IN :									
Pneumatiques																		

29^{ème} RALLYE-SPRINT DE HAILLOT 29&30 MAI 2019

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE - BRUXELLES
CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR
CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT
CHAMPIONNAT PROVINCIAL LUXEMBOURG

PALMARES

PILOTE	
112312	
COPILOTE	

Copies de vos licences "sportives" 2019

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit enregistré.

Pilote:				
☐ Je sollicite un « T.P. » et me présenterai aux V.A. de l'	épreuve avec le formulaire ASAF complété.			
☐ Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai so	n autorisation* de participer à cette épreuve			
☐ Je possède une licence ASAF ou VAS				
Placez ici la copie de votre licence face « année »	Placez ici la copie de votre licence fa			
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée	Exemple:			
	PILOTE			
	LG 0000 A4			
2019	NOM Prénom// Se Validité cardio :/			
O and Hartane				

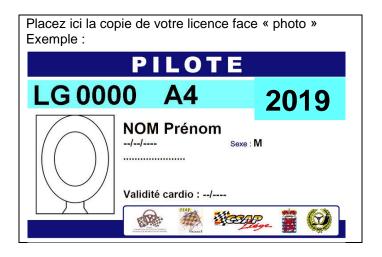


autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)

Copilote:

- ☐ Je sollicite un « T.P. » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- ☐ Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (OPEN uniquement)
- ☐ Je possède une licence ASAF ou VAS

Placez ici la copie de votre licence face « année » Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée 2019



SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives. Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « T.P. » désirés ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances :

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.

RALLYE-SPRINT DE HAILLOT - 29 et 30 MAI 2019 PUBLICITE

La publicité "PIRAGRI" (voir ci-dessous) est obligatoire et devra être apposée juste audessus du numéro de compétition, et ce sur les portières avant du véhicule.

Art. 5, page 133 du Règlement Technique Général des Prescriptions Sportives de l'ASAF 2019.

(Extrait de l'Art. 5)

Les bandeaux supérieurs ou inférieurs des numéros de course sur une hauteur totale de 12 cm sont réservés à la publicité de l'organisateur sans contestation possible du participant.

Il est à noter que la <u>publicité proposée par l'organisateur</u> est obligatoire. Si le participant refuse cette publicité, ou si elle n'est pas apposée lors des vérifications techniques, les Commissaires Techniques mentionneront le fait au dit organisateur, celui-ci étant en droit d'exiger **un supplément de droit d'engagement de 25 %,**

Soit 40,00 € pour la Division 4 ou 35,00 € pour les Divisions 1, 2,3.

